

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°4

SEANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-trois février, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCERY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

Objet : Convention de partenariat – Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants – Année 2026 – Fondation « 30 Millions d'Amis »

Dans le cadre de la poursuite de son action en faveur de la gestion des populations de chats errants sur le territoire communal et compte-tenu de la réussite de cette action constatée en 2025, il est proposé au Conseil municipal de statuer sur la validation d'une convention de partenariat avec la Fondation « 30 Millions d'Amis » pour l'année 2026.

Cette convention s'inscrit dans la continuité du travail mené par la commune qui organise chaque année une campagne de stérilisation et d'identification des chats libres. La Fondation « 30 Millions d'Amis » propose de renouveler son soutien à travers la prise en charge de 50 % des frais vétérinaires liés à ces opérations, conformément aux modalités précisées dans la convention annexée. Les 50 % restants demeurent à la charge de la commune.

Conformément aux dispositions du **Code rural et de la pêche maritime**, et notamment à l'**article L211-27**, « *le maire peut faire procéder à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire réaliser leur stérilisation et leur identification, et de les remettre sur les lieux de leur capture* ».

Cet article fonde la compétence de la commune pour organiser de telles campagnes et pour conclure des partenariats avec des associations ou fondations de protection animale.

Pour la campagne 2026, la commune a inscrit un objectif de **25 chats** à stériliser et identifier. Sur cette base, et en retenant un coût moyen de 110 € par animal, la participation communale s'élèvera à **55 € par chat**, soit un montant total de **1 375 €**. Cette somme devra être versée à la Fondation avant le début des opérations de trappage. La Fondation versera un montant équivalent, constituant un budget global de 2 750 €, qu'elle gèrera directement pour le règlement des actes vétérinaires auprès des praticiens retenus par la commune et l'association « les Given'chats ».

L'organisation générale des campagnes demeure inchangée :

- la commune coordonne l'ensemble du dispositif,
- l'association « les Given'chats » assure le trappage, le transport et la convalescence des animaux,
- la Fondation apporte le financement et assure la traçabilité des animaux identifiés, ceux-ci étant enregistrés à son nom.

Cette nouvelle démarche vise à garantir :

- une collaboration structurée et durable entre la commune, l'association « les Given'chats » et la Fondation,
- une simplification administrative par un passage unique en conseil municipal en début d'année,
- une meilleure visibilité sur le nombre de chats à trapper,
- un allègement des démarches comptables grâce à un règlement centralisé par la Fondation,
- un interlocuteur unique pour les habitants, l'association « les Given'chats » restant la référente de terrain.

Il appartient donc au conseil municipal de **valider la convention de partenariat avec la Fondation « 30 Millions d'Amis »** pour l'année 2026 et **d'autoriser le maire à la signer**.

Pour à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**

Christian PRIMONT